

BIENVENUE AU SERVICE GUICHET UNIQUE DE LA FDC 80

QUI VOUS PERMET DE VALIDER VOTRE PERMIS DE CHASSER EN UNE SEULE OPÉRATION, PAR INTERNET OU PAR COURRIER.

PAR INTERNET

→ www.fdc80.com

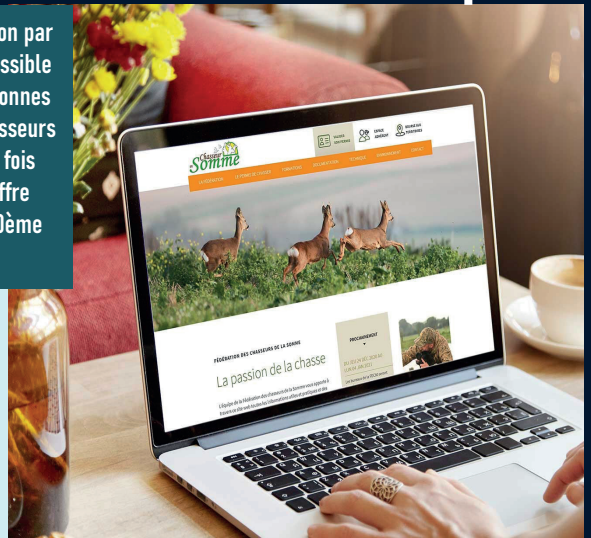
Avec paiement sécurisé par carte bleue

Sur la page d'accueil de notre site :

- Cliquez sur « Valider votre permis de chasser »
- Entrez votre identifiant Guichet Unique à 14 chiffres figurant sur votre « demande de validation » ci-jointe, ainsi que votre numéro de permis et date de naissance
- Choisissez votre validation départementale ou nationale

Si c'est votre première validation par Internet, indiquez soigneusement votre adresse e-mail, pour recevoir le bon de commande, par mail, en 2024.

ATTENTION : la validation par internet n'est pas accessible aux mineurs, aux personnes sous tutelle et aux chasseurs validant pour la 1ère fois ou bénéficiant de l'offre spéciale « jusqu'au 20ème anniversaire ».



Deux possibilités pour obtenir votre validation :



OU



Imprimez directement la validation

Cochez « E-validation »

Attention : lors de la saisie, ce choix est irréversible, il n'est pas possible de corriger.

Recevez votre validation par courrier

Sélectionnez le 1^{er} choix

« Je ne peux pas imprimer »



PAR COURRIER

- Complétez la demande de validation ci-jointe et signez-la au verso
- Etablissez un chèque à l'ordre de « Régie Chasse 80 », dont le montant correspond au type de permis choisi (n'oubliez pas de le signer).
- Envoyez le tout avec l'enveloppe T jointe

Si vous préférez vous déplacer au siège social :

- Sur notre borne internet : paiement en carte bleue et délivrance de la validation sur place
- Au guichet : paiement uniquement par chèque ou espèces (prévoir l'appoint) et envoi de la validation par courrier



NOTRE SERVICE « GUICHET UNIQUE » reste à votre écoute !

Pour nous contacter : 03.22.22.12.20 OU nmaupetit@fdc80.com

N'OUBLIEZ PAS L'ASSURANCE !



L'assurance chasse est obligatoire. Nous relayons une proposition de notre partenaire assurance AXA Amiens au prix de 20€. Pour en bénéficier, cochez la case correspondante sur la demande de validation.

CONTRIBUTION SANGLIER



Qu'il soit départemental ou national, le permis est valable pour l'ensemble des espèces chassables.

A l'exception ... des départements 57 (Moselle), 67 (Bas-Rhin) et 68 (Haut-Rhin) : une contribution au titre des dégâts s'applique.

Elle est de 70 € pour un permis national.

Pour un séjour de courte durée, vous pouvez prendre un timbre temporaire :

- 18 € pour 3 jours consécutifs maxi ;
- 36 € pour 9 jours consécutifs maxi.

Ce timbre peut être pris en validant votre permis ou plus tard en cours de saison auprès de votre Guichet Unique.



RESTEZ INFORMÉ(E) !

Pour que vous soyez toujours au fait de l'information départementale et nationale, la fédération propose une revue trimestrielle, Picardie Chasse et Pêche, au prix annuel de 7€.

Ne vous privez pas de ce service indispensable pour bien chasser !



BONNE SAISON 2023-2024 À TOUTES ET TOUS !

Et n'oubliez pas, toujours, la sécurité !



Yves BUTEL
Président
de la Fédération
des Chasseurs
de la Somme



Madame, Monsieur, Cher(e)s ami(e)s,

Nous avons le plaisir de vous adresser votre demande de validation du permis de chasser pour la saison de chasse **2023/2024**.

Voici les aides proposées pour cette saison :

■ Nous aidons les jeunes !

Les chasseur(esse)s validant un permis départemental jusqu'au 20ème anniversaire bénéficieront d'une réduction de 20% sur la vignette fédérale départementale, soit **une remise de 19 €**.

Un bon de commande spécial sera transmis aux personnes concernées et devra nous être retourné uniquement par courrier. Cette offre n'est pas disponible en ligne.

■ Nous aidons les chasseurs de gibier d'eau !

Les sauvaginaires faisant valider leur permis dans la Somme bénéficient d'une remise pour l'achat des bagues à appelants et d'un service de livraison.

■ Paiement en plusieurs fois !

Vous pouvez à nouveau payer votre validation en plusieurs mensualités ! Cette disposition, adoptée en 2020, rencontre toujours autant de succès.

Pour valider votre permis, votre fédération reste à votre disposition pour vous aider, en direct au 03 22 22 12 20, ou sur notre site Internet www.fdc80.com.

Plus de 50 % des validations s'effectuent en ligne via l'espace dédié. Nous vous encourageons à en faire autant, c'est pratique, rapide, sécurisé et écologique.

Dans le même ordre d'idées, n'hésitez pas à prendre l'option **ChassAdapt** en remplacement du carnet bécasse, c'est une application très facile d'utilisation. Fini la galère des bagues bécasses qui sont difficiles à coller par temps de pluie !

En vous souhaitant une excellente saison de chasse, en toute sécurité et avec mes amitiés.

LE COÛT DU PERMIS

	Permis départemental	Permis national
Vignette fédérale	95,00 €	100,58 €
Redevance cynégétique (Etat)	47,87 €	47,87 €
Part Fédération nationale	/	54,53 €
Droits de timbre et frais de dossier	11,00 €	14,00 €
	153,87 €	216,98 €
Picardie Chasse & Pêche (4 numéros)	7,00 €	7,00 €
	160,87 €	223,98 €
Assurance AXA	20,00 €	20,00 €
	180,87 €	243,98 €
Paiement en 2, 3 ou 4 mensualités	7,00 €	7,00 €
	187,87 €	250,98 €

Plus d'infos sur les modalités de validation au verso !

BAGUES GIBIER D'EAU

REMISE SUR LES TARIFS ET SERVICE DE LIVRAISON

Les sauvaginaires faisant valider leur permis dans la Somme bénéficient d'une remise et d'un service de livraison des bagues à appelants.

Bon de commande disponible sur notre site www.fdc80.com
Pour tout renseignement, contactez le 03.22.82.90.83



Conditions :

- ▶ A partir de 90 €
- ▶ Uniquement pour les validations par internet, avec paiement en carte bleue
- ▶ Frais en sus de 7 €



PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS

Vous pouvez payer votre validation en 2, 3 ou 4 mensualités.

PAIEMENT UNIQUEMENT PAR CARTE BLEUE
NON ACCESSIBLE AUX MINEURS ET 1^{ERES} VALIDATIONS

2 X OU 3 X OU 4 X

Si vous n'êtes pas équipé à votre domicile, vous pouvez venir au siège social de la FDC 80, à Lamotte-Brebière. Nous vous proposerons un accès Internet et une aide personnalisée pour bénéficier de ce paiement à crédit.

OFFRE SPÉCIALE « JUSQU'AU 20^{ÈME} ANNIVERSAIRE »

[Offre non disponible en ligne]

Les chasseur(esse)s validant un permis départemental jusqu'au 20ème anniversaire bénéficieront d'une réduction de 20% sur la vignette fédérale départementale, soit **une remise de 19 €**.

Un bon de commande spécial sera transmis aux personnes concernées et devra nous être retourné uniquement par courrier.



BECASSE

La bécasse fait l'objet d'une réglementation nationale particulière.

1 QUOTA 3 oiseaux/jour et 30 oiseaux/saison

2 DECLARATION DES PRELEVEMENTS

Obligation de :
Tenir à jour un carnet de prélèvement avec bagues autocollantes + indication du jour de prélèvement

OU
Saisir les prélèvements sur votre téléphone, via l'application « ChassAdapt »

Dans les deux cas, les prélèvements sont indiqués en temps réel, sur le terrain.

→ Si vous ne cochez aucune case sur votre formulaire de validation, cela signifie que vous choisissez CHASSADAPT.

Pour obtenir un carnet de prélèvement « papier », il faut avoir retourné celui de la saison précédente.

